

Luxembourg, le 22 juillet 2019

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale :

*« À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les produits homéopathiques, aujourd'hui restitués à 30%, ne seront plus remboursés par la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) en France.*

*Selon le ministère de la Santé français, ce déremboursement fait suite à un rapport de la Haute autorité de Santé (HAS) concluant que les produits homéopathiques n'avaient « pas démontré scientifiquement une efficacité suffisante pour justifier un remboursement ».*

*Au Luxembourg, 48 médicaments homéopathiques figurent sur la « liste positive » de la CNS et sont tous remboursés à hauteur de 80%.*

*Partant, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale :*

- *Combien de remboursements pour des produits homéopathiques ont eu lieu les dernières 5 années ? Pour quel montant ?*
- *Messieurs les Ministres ont-ils pris connaissance du rapport précité, concluant à l'inefficacité de ces produits homéopathiques ?*
- *Messieurs les Ministres se rallient-ils aux conclusions ? Quelles suites y seront réservées ? Messieurs les Ministres entendent-ils également procéder à un déboursement des produits homéopathiques ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Carole Hartmann  
Députée